

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF

Spécialité : éducateur spécialisé

SESSION 2026

Extrait de la décision d'ouverture n° 2026-4 du 27 janvier 2026

Filière Sociale – Catégorie A

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Côtes d'Armor ouvre, pour les collectivités et établissements publics territoriaux du Calvados (14), des Côtes d'Armor (22), de l'Eure (27), du Finistère (29), d'Ille et Vilaine (35), de la Loire Atlantique (44), du Maine et Loire (49), de la Manche (50), de la Mayenne (53), du Morbihan (56), de l'Orne (61), de la Sarthe (72), de la Seine-Maritime (76) et de la Vendée (85), un concours d'Assistant Territorial Socio-éducatif dans la spécialité « Conseiller en économie sociale et familiale », au titre de l'année 2026.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs.
(conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010).

NOMBRE DE POSTES :	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'ÉPREUVE
80 postes	Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	EPREUVE ORALE D'ADMISSION A compter du 8 octobre 2026	Une épreuve orale consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée: 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 7 avril au 13 mai 2026**

- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : www.cdg22.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, pour le 13 mai 2026 minuit (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 13 mai 2026 - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d'inscription.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 7 avril au 21 mai 2026**

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 21 mai 2026, minuit, heure métropole, dernier délai.
- OU par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 21 mai 2026, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.
- OU au Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 21 mai 2026, 17h30 dernier délai.

La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 21 mai 2026 (par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG22 avant 17h30, ou déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, jusqu'au 21 mai 2026, minuit, heure métropole, dernier délai).

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.
Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez-vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CDG 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.